



GROUPE LA POSTE

COMITE DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU 27 MARS 2007 – n° 9

Etaient présents :

*Mme Calvez Maryvonne, Directrice de la Poste des Hautes-Pyrénées,
Mrs Pastouret Michel, Conseiller Général du canton de Montaner
Bourbon Christian, Président de la Communauté de Communes de Lascazères
Cœur d'Acier Denis, Directeur groupement courrier Hautes-Pyrénées
Homel Jacky, Délégué aux relations territoriales de la Poste Grand Public
Chantre Michel, Conseiller Général du canton de Lembeye
Teulère-Maynat Laurent, délégué Communauté de Communes de Garlin
Couthenx Rémy, représentant de la Communauté de Communes de Garlin
Saccon Jacques, Direction Départementale la Poste Grand Public
Baccialone Olivier, Directeur Semadour*

Etaient excusés :

*M. Périni, Communauté de Communes Terres d'Armagnac
M. Granja, représenté par M. Cœur d'Acier*

Pour rappel, le prochain Comité de Pilotage est prévu le 5 juin à 10 h

I – SIGNALÉTIQUE

Le plan d'investissement sur le canton de Montaner est désormais chiffré. Plusieurs élus souhaitent rapidement être soutenus financièrement dans cette démarche grâce à la Convention Cadre Territoriale.

Les représentants de la Poste ne souhaitent pas être les seuls intervenants dans le plan de financement. D'autres opérateurs ainsi que les collectivités territoriales doivent pouvoir intervenir. Il s'agit désormais d'établir un plan de financement réaliste après que le Pays ait questionné l'ensemble des financeurs potentiels.

Cette démarche sur le canton de Montaner et sur quelques communes rattachées s'inscrit bien dans une démarche d'expérimentation puisque la volonté du Pays et de la Poste est d'étendre cette démarche à l'ensemble des communes du Pays du Val d'Adour.

A la suite d'un bilan établi sur la zone d'expérimentation, nous pourrions ainsi l'étendre à l'ensemble du Pays.

Une fois le plan de financement établi pour la zone d'expérimentation, un courrier sera adressé également à la Direction Nationale, par le biais du représentant national présent, Jacky Homel, copie à la DOTC.

II – DISTRIBUTION

Il arrive quelques fois que les lettres recommandées et les colis fassent l'objet d'un avis sans que le facteur se déplace jusqu'à la porte du client usager. La direction du courrier indique que c'est à titre tout à fait exceptionnel. En cas de démarches répétées, il convient de le signaler au bureau de poste principal dont dépend la tournée du facteur.

Lors des réunions internes de la Poste, cette remarque sera exposée pour limiter ces désagréments.

III – REMPLACEMENT DES FACTEURS / TOURNEES BLANCHES

La Convention Cadre Territoriale a été mise en place pour favoriser le dialogue entre les élus et les différentes Directions de la Poste.

Il permet ainsi d'exposer les différentes difficultés sur le territoire. Plusieurs élus présents lors de cette réunion, ont indiqué que le service public s'était dégradé compte tenu du fait que désormais, il arrive de plus en plus fréquemment qu'il y ait des tournées blanches (non distribution de courrier).

Le représentant du courrier a indiqué le très faible pourcentage de non distribution et de non remplacement. Il est rappelé que dans le cadre de la loi postale, la distribution 6 jour sur 7 est une obligation du service public.

Le représentant de la poste a indiqué toutes les difficultés qu'il y avait désormais à remplacer les facteurs tombant malades le jour même de la distribution. Le fait qu'il n'y ait plus de CDD entraîne des difficultés pour remplacer les facteurs avec le volant de remplacement en CDI.

Il n'a pas été demandé à la Poste le zéro défaut mais que le service courrier puisse prévenir l'élu, soit par avance dans la mesure du possible, soit après, une fois qu'il ait été constaté que le courrier n'avait pas été distribué, pour pouvoir donner des explications aux administrés.

Un parallèle avec la distribution d'eau a été établi ; lorsque l'eau n'est pas distribuée suite à une avarie ou un accident, les distributeurs d'eau en délégation de service écrivent aux maires pour en donner l'explication. Il est demandé à la Poste de procéder de la même façon. La direction du courrier semble refuser de prévenir ou d'informer les élus des non distributions.

IV – ACCES HANDICAPES

Un état des lieux sur l'ensemble des points poste, bureaux, APC, relais-poste, sera effectué par la Direction Départementale des Hautes-Pyrénées, appuyée de ses autres collègues. Il est rappelé que la Poste ne souhaite -ou ne peut pas- intervenir sur les bureaux de poste dont elle n'est pas propriétaire.

Un maire, Conseiller Général, indique que du fait que la Poste paie un loyer de 150 € par an depuis plus de dix ans, elle devrait être en mesure de payer cet investissement minime, pour permettre aux clients usagers d'accéder au bureau de poste. Une fois cet état des lieux réalisé, le Président du Pays saisira le Préfet pour connaître les mesures du plan handicapés mis en place par le gouvernement et les dispositions financières pour résoudre ce problème.

V – IMMOBILIER ET TRAVAUX

Le bureau de poste de Maubourguet fera l'objet de travaux au mois de septembre. Un dispositif de continuité de service est bien prévu sur site durant la durée des travaux. Un nouveau chef d'établissement sera nommé et un deuxième bureau de conseiller financier sera mis en place au sein de ce bureau de poste principal.

Des réunions de concertation auront encore lieu avec le maire Conseiller Général, pour exposer le plan d'investissement et le calendrier.

En ce qui concerne le bureau de poste de Rabastens de Bigorre, la salle au public sera agrandie. Une rénovation sera effectuée au sein de ce bureau de poste. Les travaux se feront du 11 au 22 juin. La Direction Départementale indique que le maire Conseiller Général a souhaité être informé des travaux qui seront effectués dans ce bâtiment communal.

Il est demandé, lors de la prochaine réunion, un point sur les travaux et le calendrier dans le Gers et les Pyrénées-Atlantiques.

La Convention Cadre Territoriale du Pays du Val d'Adour favorise ces échanges. Une prise de rendez-vous sera effectuée dans les jours prochains.

VI – HORAIRES D'OUVERTURE

Dans le cadre du bureau pionnier de Vic en Bigorre, la directrice a embauché une stagiaire qui a réalisé une enquête auprès du public et des élus. Une expérimentation va donc avoir lieu pour que l'ouverture du bureau de poste puisse se prolonger au moins jusqu'à 12 h 30. Un complément d'enquête devra être effectué pour les actifs travaillant sur Tarbes et qui rentrent au-delà des périodes d'ouverture prévues. Il sera également regardé les plages horaires du samedi matin, jour de marché.

En ce qui concerne Pujo, une meilleure lisibilité des heures d'ouverture sera étudiée en concertation avec la commune. Par exemple, ouverture tous les matins du bureau de poste.

A Maubourguet, il sera envisagé d'adapter les heures d'ouverture une fois une enquête réalisée auprès du public et des élus.

Les mêmes démarches devront être effectuées dans le Gers et les Pyrénées-Atlantiques.

VII – PRODUITS LOCAUX ET COLIS

Le responsable de la Direction Grand Courrier des Pyrénées-Atlantiques expose dans tous les détails le colis "Pays Basque". Ce colis du produit du terroir propose deux modèles dans lesquels se trouve une gamme de produits du terroir. Il est proposé de travailler de façon identique au sein du Pays du Val d'Adour.

La Poste recherche donc un partenaire territorial qui réunira les produits, passera la convention avec la Poste pour que ces colis soient proposés dans l'ensemble des bureaux de poste des trois départements.

La Semadour s'engage à constituer un groupe de travail territorial et à identifier les partenaires locaux et un partenaire principal qui signera avec la Poste si possible avant l'été 2007.

VIII – COMMUNICATION : promotion territoriale / promotion de la Poste

Il est rappelé qu'au sein de tous les bureaux de poste du Pays, des forfaits de ski (Alti-Services) peuvent être achetés avec une réduction de 10 %. Un partenariat va être établi dans les principaux bureaux de poste de la région Midi-Pyrénées pour vendre des billets Jazz in Marciac pour cet été.

Ce système de billetterie et de vente de tickets pourra être étendu à d'autres manifestations.

IX – SERVICES DANS LES APC

Les services dans les APC et intercommunaux sont étendus.

Les cartes téléphoniques, les terminaux de paiement sont en place.

En concertation avec les élus, il sera recherché les services nécessaires pour répondre au mieux aux attentes des usagers.

X – CHIFFRE D'AFFAIRES DES DIFFERENTS POINTS POSTE DANS LE VAL D'ADOUR

Au cours des mois d'avril et mai, une étude des chiffres d'affaires générés dans les différents établissements sera effectuée, notamment au sein des APC.

Une réunion de bilan, d'animation et de mise en commun des idées innovantes au niveau des APC sera organisée au mois de mai pour le département 65. Elle réunira les maires, gérantes et directeurs d'établissement.

Ce type de réunion existe dans chaque département.

Par ailleurs, un groupe de travail réunira les mêmes acteurs pour résoudre tous les problèmes pendants sur le secteur 65 Pays Val d'Adour.

XI – BONJOUR FACTEUR

Le service "Bonjour Facteur" ne s'est pas développé au sein du Pays du Val d'Adour. Une grande souplesse d'utilisation a été mise en place dans le cadre de la Convention liant le Pays du Val d'Adour à la Poste.

Une nouvelle information sera faite dans les semaines à venir auprès des Communautés de Communes et notamment lors du Conseil d'Administration du 12 avril, ceci afin de permettre une expérimentation lors des prochaines vacances d'été et l'hiver prochain.